



Concertation  
Ateliers participatifs



la métropole  
**GRANDLYON**

**Atelier: Comment rendre la place du pont plus propre,  
durablement ?**

**Mardi 2 février de 18h30 à 20h30**

# Collecte des déchets ménagers et assimilés

Cadre réglementaire : arrêté 2016-01-28-R-0072

*La Métropole de Lyon assure la collecte des déchets **des ménages**.*

- Les déchets doivent être **triés** :
  - Les emballages (sauf le verre), les papiers et cartons doivent être mis dans les **bacs jaunes en vrac** ou dans des silos de collecte sélective.
  - Les emballages en verre doivent être mis dans les **silos à verre**.
  - Les autres déchets (ordures ménagères résiduelles) doivent être mis en **sacs fermés** et présentés dans les **bacs gris**.
- La fourniture des bacs gris est à la charge des producteurs
- La Métropole fournit les bacs jaunes.
- **Ces bacs ne peuvent rester sur le domaine public** ; ils doivent être rentrés après le passage de la collecte.

*La Métropole de Lyon assure la collecte des déchets **des ménages**.*

- **Les déchets dangereux (peintures, solvants...) ou ne pouvant être mis en sacs et en bacs (mobilier, électroménager,...) doivent être emmenés en déchèterie** ou récupérés par les différents magasins vendeurs (cas des équipement électriques, des piles, des lampes, des pneus...)
- **Il est interdit de déposer des sacs ou des déchets en vrac sur l'espace public y compris aux pieds des bacs sous peine d'amende et de poursuite pénale.**

*La Métropole de Lyon assure la collecte des **déchets** « **assimilés** ».*

- Les déchets « assimilés » sont les déchets des commerces et entreprises produits dans les mêmes conditions que ceux des ménages pour un maximum de 840 litres par semaine (sur Lyon cela équivaut à un petit bac de 140 litres 6 fois par semaine).
- **Au-delà de 840 litres les producteurs non ménagers doivent avoir recours à une collecte privée et adaptée à la nature des déchets.**
- Les déchets « assimilés » ne peuvent en aucun cas être des déchets de nature industrielle, des déchets carnés, médicaux, des huiles ou tout autre déchet disposant d'une filière et d'une réglementation spécifique. Au-delà d'une production de 1 100 litres par semaine les déchets doivent être triés selon 5 flux (bois, métal, papier/carton, plastique, verre).

Petit mémo sur Lyon 3 et Lyon 7

Collecte des bacs Gris : Lundi, Mercredi, Jeudi, Samedi

Collecte des bacs Jaunes : Mardi et Vendredi

**Déchèterie fixe – Artillerie**

12 Boulevard de l'Artillerie 69007 Lyon 7e arrondissement

**Déchèterie mobile de Lyon 3 le 1<sup>er</sup> samedi du mois**

Place Bahadourian 69003 Lyon 3e arrondissement

**Déchèterie mobile de Lyon 7 – Prado le 4<sup>ème</sup> samedi du mois**

Place du Prado 69007 Lyon 7e arrondissement

# Identification des difficultés rencontrées sur le secteur

- Absence de local poubelle et/ou de bacs dans certains commerces et/ou résidences
- Tri sélectif peu ou pas respecté dans les bacs existants
- Volume des bacs inapproprié par rapport à la quantité de déchets produits
- Dépôts sauvages d'encombrants sur la voie publique (450 tonnes par an soit 1,2 tonnes par jour. À titre comparatif, 2 tonnes par jour sur l'ensemble de Villeurbanne)
- Mésusage et détérioration du mobilier urbain

# Identification des difficultés rencontrées sur le secteur

- Présence récurrente de personnes statiques dans les lieux de passage (tramway, bouches de métro)
- Présence d'urines et de déjections humaines
- Déchets hors des corbeilles, directement sur l'espace publique
- Présence de nuisibles
- Agressions envers les agents chargés du nettoyage

# Natures des interventions de collecte et nettoyage

Elles sont réalisées chaque jour du lundi au samedi

- Lavage des sols et collecte des déchets (Nettoisement Globalisé des Sols)
- Nettoisement manuel (équipe de 3 agents le matin et de 3 agents l'après midi)
- Nettoisement renforcé (lavage haute pression à eau chaude sur zones difficiles)
- Ramassage des corbeilles de propreté (micro-benne)
- Enlèvements des encombrants (benne plateau)
- Enlèvements des incinérables (benne à ordure)



# Journée type sur le secteur de la Guillotière (matin)

- **Hors champ du nettoyage dès 5h00** : la collecte des bacs d'ordures ménagères et de sacs aux pieds des bacs est assuré par le service collecte (Pizzorno) et permet ensuite au nettoyage d'intervenir sur zone de façon complémentaire
- **À partir de 6h00** :
  - 3 balayeuses assurent le lavage du secteur hormis la zone Mazagran qui est traité l'après midi.
  - 3 agents à pieds assurent le nettoyage en appui et complément des balayeuses
- **À partir de 6h30** : Une micro benne collecte les 420 corbeilles du secteur.
- **De 6h30 à 8h30** : Un camion plateau ramasse les gros encombrants. Une benne à ordure ramasse les déchets incinérables (petits encombrants).
- **À partir de 9h00 et jusqu'à 11h15** : Un agent reste en ilotier sur le secteur Gabriel Péri (nouvelle mesure) et les autres se déploient en étoile sur les autres rues

# Journée type sur le secteur de la Guillotière (après-midi)

- **À partir de 13h00** : Arrivé de 3 agents à pieds. Même dispositif que le matin
- **À 13h30** : Circuit de nettoyage globalisé des sols d'après-midi sur le 7<sup>ème</sup> arrondissement secteur Mazagran.
- **À 18h00** : Départ des agents

**Présence d'agents de 5h à 18h, 6/7 jours**

# Nettoisement avec balayeuse



# Collecte des bacs



# Nettoisement manuel



# Coût du service de nettoyage sur le secteur Guillotière

- Coût du nettoyage au m<sup>2</sup> de la place Gabriel Péri / Secteur Guillotière :
  - près de 2,5x supérieur au reste du 3eme arrondissement
  - près de 4x supérieur au reste du 7eme arrondissement